

Élections municipales
15 et 22 mars 2020

Pour Nérac !



Nicolas LACOMBE

Maire de Nérac
Vice-président du Conseil départemental

Patrice DUFAU

1^{er} Adjoint
Vice-président d'Albret Communauté

Madame, Monsieur,

Les élections municipales auront lieu ce dimanche 15 mars.

Vous avez certainement reçu notre programme dans votre boîte aux lettres (si ce n'est pas le cas, nous pouvons vous l'amener. Il suffit de nous appeler au 07 57 45 14 93 ou rendez-vous sur www.nicolaslacombe.fr).

Notre programme-contrat avec les Néracais pour le mandat 2020-2026 est composé de 111 actions concrètes, réalistes et vérifiables une fois celles-ci réalisées.

Il nous a semblé important, à quelques jours du scrutin, de faire un zoom sur 3 thématiques qui dans les enquêtes d'opinion nationales ressortent comme des priorités : la protection de notre environnement, la sécurité et la gouvernance des communes.

Les pages qui suivent permettront aussi de mettre en relief ce qui nous différencie des deux listes concurrentes sur ces sujets.

Bonne lecture !

Dimanche, on vote !

-Pour voter dimanche, munissez-vous obligatoirement d'une pièce d'identité, même périmée.

-Pour que votre vote soit pris en compte, le bulletin de vote que vous mettrez dans l'enveloppe ne doit comporter ni rature ni surcharge.

-Les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 18h00.

La crise des gilets jaunes en 2018-2019 a fait apparaître de façon vive les nombreuses failles et blessures de notre société. Elle a mis tous les responsables institutionnels face à leurs responsabilités.

Les propositions de la liste « Pour Nérac ! » ambitionnent de rendre notre démocratie locale plus tonique, dans le respect de nos institutions et de la représentativité des élus.

Nos propositions 2020-2026

Action 16 -Poursuivre les réunions de quartier afin que chaque Néracais soit consulté plusieurs fois durant le mandat

Action 17 -Ouvrir les séances du conseil municipal aux questions du public et délocaliser des séances du conseil municipal dans les hameaux

Action 18 - Poursuivre les permanences des élus sur le marché

Action 19 - Organiser des réunions publiques thématiques régulières (environnement, culture, espaces publics, écoles...) afin d'accompagner et d'orienter les différentes politiques municipales

Action 20 – Valoriser le « droit de pétition » : si 350 Néracais (5% de la population environ) signent une pétition sur un sujet relevant des compétences municipales (projet, problématique particulière...), les élus s'engagent à organiser une réunion thématique avec la population, sur le sujet de la pétition, afin de construire une solution partagée

Nos différences avec les autres listes

La liste du Rassemblement National n'a pas travaillé ce sujet, qui tient en quelques lignes sur le journal qu'elle a distribué et comporte pour beaucoup des propositions qui existent déjà dans les faits : permanence d'un élu 24h/24, réunions de quartiers, tribune de l'opposition dans les bulletins municipaux (c'est simplement la loi)...

La liste Nérac Citoyenne porte une proposition forte qui est celle de la mise en place de conseils de quartiers qui seraient des partenaires étroits des élus municipaux dans la gestion municipale. Avec les candidats de la liste « Pour Nérac ! », nous avons débattu de cette proposition et ne l'avons pas retenue. Pourquoi ? Nous avons préféré développer la notion de contrat avec les Néracais, contrat portant sur des propositions claires, et formulées de façon précise : en votant pour nous, les Néracais savent à quoi ils s'engagent et les élus s'engagent à rendre compte tous les ans de la mise en œuvre des actions proposées.

Nérac est une petite ville. La notion de quartier est très relative. La création de conseils de quartiers risque d'entraver la relation directe entre les habitants et la municipalité plutôt que de la fluidifier. De plus, l'organisation de conseils de quartiers (combien d'ailleurs ?) nécessite une ingénierie dont ne dispose pas la ville de Nérac. Enfin, les expériences d'Agen et de Marmande en 2014 montrent que le taux de participation des électeurs à l'élection de leur conseil de quartier a été extrêmement faible (moins de 15% dans les deux villes). Quelle est la réelle attente des habitants sur un tel dispositif lourd à gérer ? Quelle légitimité auraient alors ces conseils de quartier ?



LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le réchauffement climatique qui devient d'années en années une réalité palpable par tous a placé les questions environnementales au cœur des projets municipaux de beaucoup de listes candidates.

C'est le cas de la liste « Pour Nérac ! » dont la question environnementale est transversale dans le projet présenté aux Néracais. Nos propositions s'appuient sur un bilan important porté par notre « Agenda 21 » mis en place en 2010 et dont nous mettons en œuvre progressivement les actions.

Nos propositions 2020-2026

Action 35 - Passer au « zéro plastique » dans la restauration scolaire publique ; travailler à une amélioration continue de la qualité des repas et de l'information des élèves et des parents

Action 50 - Étendre la collecte en porte à porte partout où cela sera possible

Action 51 - Réfléchir aux différents dispositifs permettant de favoriser le compostage (individuel et/ou collectif) pour réduire le volume de déchets à la source

Action 52 - Développer et faciliter le tri des déchets pour les habitants

Action 53 - Déployer de nouvelles bornes de distribution de sachets pour les déjections canines et accentuer la verbalisation des comportements inciviques dans ce domaine

Action 54 - Instaurer une collecte périodique des encombrants

Action 55 - Assurer une information précise des habitants sur les jours de collecte des différents types de déchets dans chaque quartier afin de réduire les sorties de sacs les mauvais jours

Action 56 - Augmenter la verbalisation des comportements inciviques liés aux dépôts d'ordures

Action 57 - Favoriser l'installation d'un méthaniseur sur le territoire afin de valoriser les déchets agricoles

Action 98 - Poursuivre la mise en œuvre des fiches de notre Agenda 21 afin de mieux relever les défis des années qui arrivent

Action 99 - Après étude précise des potentialités et des contraintes, mettre en place un programme volontariste de végétalisation de nos espaces publics

Action 100 - Poursuivre la mise en place de la gestion différenciée des espaces publics dans le cadre du « Zéro phyto » sur le domaine public

Action 101 - Favoriser les installations permettant la sauvegarde des oiseaux, des insectes et des chauve-souris (plantes adaptées, nichoirs, hôtels à insectes...) ; multiplier les dispositifs de régulation des pigeons ; ne plus accueillir à Nérac de cirques présentant des animaux

Action 102 - Rationaliser l'arrosage des espaces publics (massifs, stades...)

Action 103 - Poursuivre la mise en place d'économies d'énergie (gaz, électricité, eau) dans les bâtiments et les espaces publics ; passage en LED de tous les bâtiments publics

Action 104 - Relancer la production d'électricité du moulin du Pont-Vieux, et financer la rénovation du bâtiment par la vente de la production d'électricité

Action 105 - Appliquer progressivement notre RLP (Règlement Local de Publicité) afin de lutter contre la pollution visuelle des panneaux en bord de route

Action 106 - Mettre en place une aide forfaitaire à l'achat de vélos électriques (dans le cadre d'une enveloppe financière décidée en début de chaque année)

Action 107 - Mettre à disposition de Néracais volontaires (sous certaines conditions) des parcelles des jardins du Roy pour du maraichage

Nos différences avec les autres listes

Un point essentiel nous distingue de la liste Nérac Citoyenne qui souhaite « anticiper l'interdiction des pesticides par un arrêté municipal ». Sur le domaine public, l'usage de pesticides est déjà interdit depuis 2017. Nous l'appliquons évidemment dans le cadre de la gestion différenciée des espaces publics.

Mais un arrêté anti pesticides sur la totalité de la commune aurait des effets ravageurs pour notre agriculture. Nérac est une commune de 6200 hectares, dont plus de 5000 hectares sont en surface agricole. Nérac est la première commune agricole du département et compte encore plus d'une centaine d'exploitations. Il y a sur notre commune, en Albret et en Lot-et-Garonne un savoir-faire agricole d'excellence, notamment en cultures semencières. Depuis de nombreuses années, l'agriculture dite « conventionnelle » fait des efforts énormes pour s'adapter à des normes environnementales drastiques et à une demande sociale croissante sur la baisse de l'usage de produits phytopharmaceutiques. Le secteur agricole reste un domaine économique soumis à de très fortes contraintes de toutes natures et à une concurrence mondiale inéquitable. Ce ne serait pas aider nos agriculteurs que de voter une délibération stigmatisant leurs pratiques.

La transition vers des pratiques plus vertueuses est de toute façon en marche. Il convient de laisser au monde agricole le temps de s'adapter à un rythme que nous ne nous permettons pas de juger.

Le droit à la sécurité pour tous est un droit essentiel. C'est un droit qui mobilise tous les acteurs de la société : l'Etat tout d'abord dont c'est une mission essentielle, mais aussi les communes. Début 2019 nous avons organisé avec Monsieur le Sous-préfet et la Gendarmerie une grande réunion à l'Espace d'Albret à laquelle près de 300 Néracais avaient participé. L'objectif était d'échanger sur le sujet et de proposer des pistes d'actions nouvelles venant s'ajouter à toutes les actions existantes.

Nos propositions 2020-2026

Action 37 - Construire un nouveau centre de secours pour nos sapeurs-pompiers

Action 38 - Finaliser la mise en place du dispositif « Participation citoyenne » et former les 40 référents déjà volontaires

Action 39 - Mettre en place le dispositif de vidéoprotection adapté et pragmatique présenté aux Néracais en 2019 : caméras de lecture de plaques d'immatriculation aux entrées de ville, caméras dites de « chasse » (photos) à l'entrée de certains équipements, une caméra mobile en ville dans des périmètres définis

Action 40 - Relancer le CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) avec les communes de Barbaste, Lavardac, Vianne et Mézin

Action 41 - Poursuivre la coopération du « groupe opérationnel » Sous-Préfet/Procureur de la République/Capitaine Gendarmerie/Maire afin d'assurer un suivi précis de l'évolution des faits de délinquance et d'y apporter les réponses les plus précises et efficaces possibles

Action 42 - Renouveler la convention de mutualisation Police municipale / Gendarmerie

Action 43 - Poursuivre le renforcement de la présence policière aux moments sensibles (fêtes de Mai, fêtes de fin d'année, saison touristique...)

Action 44 - Poursuivre l'opération « tranquillité absence » et mieux communiquer sur son existence

Nos différences avec les autres listes

Notre différence essentielle avec le Rassemblement National : cette liste propose le triplement des effectifs de la police municipale. Actuellement composée de 4 agents, le RN propose donc de passer à 12 agents, ce qui fait une augmentation de 8 agents. 8 salaires de policiers sur 6 ans, charges comprises coûteraient 1 000 000 €. Où le RN trouvera-t-il cette somme ? Sur quelles économies dans d'autres secteurs ? Les travaux ? Les écoles ? Le sport ? La culture ? Par ailleurs nous avons sur la commune une Gendarmerie qui réalise un excellent travail. Quel est l'objectif de cette proposition de tripler les effectifs de la police municipale sinon un très coûteux effet d'annonce ?

Notre différence essentielle avec la liste Nérac citoyenne : elle souhaite un débat public sur la vidéoprotection et une consultation citoyenne. Le débat public a eu lieu début 2019 lors de la réunion « sécurité » à laquelle ont assisté près de 300 Néracais. Une consultation serait peut-être nécessaire si le projet était aussi cher que celui présenté en 2011 (projet qui avait fait l'objet d'un référendum décisionnel local). Mais le dispositif prévu à l'action 39 faisant partie des actions de notre contrat de mandat 2020-2026, il sera mis en œuvre au même titre que les autres propositions.



Les questions de sécurité ont fait l'objet de discussions entre les candidats de la liste « Pour Nérac ! » : comment apporter des réponses efficaces, sans tomber ni dans la démagogie ni dans l'angélisme ? Les actions que nous proposons aujourd'hui évitent ces deux écueils en étant pragmatiques, réalisables et conformes aux besoins de Nérac et des Néracais.

Serge ARNAUNE

Officier de gendarmerie retraité

Candidat sur la liste « Pour Nérac ! »